Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202638-DE

DELIBERATION N° 2026-38

OBJET : Désignation des membres du comité de pilotage pour le Projet Educatif De Territoire de Grand-Fougeray

Le Conseil Municipal,

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) actuel arrive à échéance au 31 aout 2026 et est à renouveler.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:

RENOUVELER le comité de pilotage se composant:

De Monsieur le Maire, Norbert JANVIER,
Du Président(e) de la SAPL du Sud Vilaine
De Marie-Anne BIORET ALEXANDRE, Adjointe au Maire
De Ludivine BOUJU, Conseillère déléguée
Du Responsable du service périscolaire de la commune de Grand-Fougeray
De la Directrice de l'ALSH
Du Directeur de l'école Gaston TARDIF
Des représentants des associations de l'école et de représentants de parents d'élèves
De la Directrice de l'école Sainte Anne
Des représentants des associations de l'école et de représentants de parents d'élèves
Du représentant de l'Office Intercommunal des sports
Du chargé d'actions culturelles à Bretagne porte de Loire Communauté

DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 30 MARS 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER



Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260330-DEL202638-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

SEANCE DU : 30 mars 2026
CONVOCATION DU : 26 mars 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 26 mars 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 22
* absents : 1 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-six, le trente-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysée VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :

M Christophe PLOTEAU représenté par M Mikael GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :

Néant

MEMBRES ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 20/03/2026, **à l'unanimité**